



Notre engagement pour le développement harmonieux des jeunes athlètes

Politique de prévention en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les jeunes

Adopté par le **Conseil d'administration** le 5 octobre 2019

Le terme « jeunes » sera utilisé dans le présent document pour inclure « tous les athlètes » du club VSC, tant les enfants que les adolescents.

Le présent document est le fruit du travail de Marie-Claude Dufour, Marie Peter-Liechti et Martin Michaud pour le Comité d'implantation avec l'appui du conseil d'administration du club de ski alpin VSC. Ce document s'inspire de la politique de l'organisme Cible famille Brandon tirée du guide : « *Ensemble, pas à pas, prendre soin de la vie* » (Septembre 2013).

Notre engagement pour le développement harmonieux des jeunes

Politique de prévention en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les jeunes.

OBJECTIF

La présente politique a pour but d'assurer la protection et le développement sain des jeunes sportifs membres du club et à prévenir toute forme d'agression sexuelle et de violence envers les jeunes.

Par l'élaboration d'une telle politique à notre club, nous désirons faire en sorte que les jeunes puissent vivre leur passion du ski dans un milieu sécuritaire pour le développement harmonieux de leur plein potentiel.

Ensemble, nous voulons porter des valeurs communes et un message clair au sein du club, en tant que milieu de vie des jeunes, de leur famille et de tous les adultes qui le composent.

L'énoncé de la politique porte sur les principes directeurs, l'affirmation des valeurs, un langage commun des différentes formes de violence et de leurs manifestations ainsi que des actions à poser, lorsque nécessaire.

Pour le club, mettre en place une telle politique est une manière concrète d'assumer nos responsabilités envers la protection et la sécurité des jeunes et d'adopter un positionnement clair concernant les différentes formes de violence.

A. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

La prévention, c'est l'ensemble des dispositions et des actions prises pour éviter qu'un événement malheureux se produise. En fait, en termes simples : *« c'est l'art d'agir bien avant que cela arrive... »*

La prévention de l'agression sexuelle et de toute autre forme de violence envers les jeunes est importante dans notre milieu. Par la prévention, nous diminuons considérablement les risques qu'une agression se produise au sein de notre organisme ou lors d'une activité extérieure dont nous avons la responsabilité. De plus, certaines mesures de prévention peuvent aider un jeune qui vit de la violence à briser le silence, nous permettant ainsi de lui porter assistance.

La violence est toujours un abus de pouvoir et les jeunes sont, par définition, un groupe plus vulnérable. Mettre en place une politique dans notre milieu, c'est prendre nos responsabilités morale et légale de protection des mineurs qui incombent à tous les organismes. Les membres de notre équipe ainsi que ceux du conseil d'administration s'engagent à appliquer le principe de vigilance à l'égard des jeunes en étant à l'écoute de leurs besoins et en assurant leur protection.

Par notre engagement, nous souhaitons que notre club soit un milieu de vie sécuritaire, à la fois paisible et stimulant pour les jeunes qui le fréquentent.

B. AFFIRMATION DE NOS VALEURS

Dans notre club de ski, en plus de promouvoir la passion, la persévérance, la saine compétition et le dépassement sportif, nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la protection et le développement harmonieux des jeunes athlètes. Ainsi, nous nous engageons à partager, à affirmer et à faire respecter des valeurs communes :

- le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale : toute personne¹ doit se sentir RESPECTÉE et EN SÉCURITÉ en tout temps;
- la promotion de rapports égaux² entre adultes et jeunes et également entre pairs;
- le traitement juste et équitable de chaque personne dans le respect des différences, des forces et des limites;
- la tolérance zéro envers toute forme de violence³; (*Voir en ANNEXE 1*)
- la responsabilisation de TOUS les adultes envers la sécurité des jeunes;
- le respect des rôles et obligations de chacun : entraîneur, athlètes et parents.

Note : Étant un club sportif, il est nécessaire d'avoir une attention spéciale afin d'éduquer les jeunes et les adultes à accepter la victoire avec joie et fierté, mais ne pas l'utiliser pour rabaisser les autres. Il importe aussi d'éduquer les jeunes à accepter la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de leurs capacités et en reconnaissant le bon travail des autres participants.

C. CHAMPS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Le club souhaite offrir un environnement exempt d'agression sexuelle et de toute autre forme de violence, où toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité.

La présente politique s'applique aux jeunes, aux parents, aux adultes bénévoles, aux employés et aux membres du conseil d'administration de notre club. Elle s'applique dans nos installations et également lors d'événements, d'activités ou de sorties à l'extérieur dont nous avons la responsabilité. Ainsi, la vigilance est de mise à la station de ski Val St-Côme, sur les pistes, dans le chalet de ski de notre montagne, au club house et au refuge. La politique s'applique également dans les autres

¹ Une personne, c'est d'abord un être humain qui a droit à toute notre considération et à tout notre respect. En ce sens, un jeune est une personne à part entière et doit bénéficier du même respect que celui que l'on accorde à un adulte.

² Relations entre des personnes où chacun est égal à l'autre. Dans les rapports égaux, nous ne cherchons pas à contrôler l'autre personne et à affirmer notre pouvoir sur elle.

³ Dans le cadre de cette démarche, tous les acteurs impliqués s'entendent sur les définitions des différentes formes de violence (*Voir en annexe 1 de ce document*).

stations de ski visitées, lors de nos déplacements, dans les chalets ou les hôtels, lors d'une compétition à l'extérieur.

Les champs d'application de la présente politique touchent différents aspects du fonctionnement du club. Voici les mesures à mettre en place lors de l'implantation de ladite politique et celles à maintenir afin de la garder vivante et actuelle :

1) Mesures administratives

- **Identifier un comité d'éthique ou des personnes désignées** qui veillent à l'application de la politique de prévention et, si nécessaire, aux procédures d'intervention.
- Mettre à jour nos documents, tels que code d'éthique, code de vie, etc., en lien avec notre politique (**ANNEXE 2 – Les codes d'éthique VSC pour parents et jeunes**). Les codes d'éthique des entraîneurs sont régis et révisés par FESC-Alpine Canada Alpin.
- Mettre en place une procédure spécifique pour le recrutement du personnel rémunéré qui comprend deux étapes de filtrage : l'entrevue de sélection et la vérification des antécédents judiciaires.⁴
- Modifier notre politique de régie interne pour y inclure **les règles en matière de suspension, d'expulsion et de refus de nouveaux membres**.
- Mettre en place des procédures d'intervention afin d'établir **les règles en matière de manquement** pour les personnes salariées ou impliquées bénévolement ainsi que pour les parents et les jeunes.
- Mettre en place des **procédures de traitement des plaintes**.

2) Sécurité des lieux physiques

- Demeurer vigilants sur les allées et venues des jeunes.
- Aménager les lieux de manière à maximiser la surveillance naturelle et/ou prévenir les actes de violence.
- Éviter qu'un adulte se retrouve seul en présence d'un jeune dans certains lieux.
- Verrouiller les portes en dehors des heures d'utilisation.
- Contrôler les accès (*ex. limiter les accès au refuge et au club house, limiter/identifier qui sont les détenteurs de clé, etc.*).

3) Promotion et visibilité

- Afficher nos codes d'éthique et de vie, bien en vue dans nos locaux.

⁴ La vérification des antécédents judiciaires pour **les personnes impliquées bénévolement pourrait être requise**, selon l'évaluation des facteurs de risque.

- Diffuser notre politique en continu par différents moyens.
- Rappeler aux jeunes, aux parents, aux adultes bénévoles et au personnel rémunéré, l'existence de notre politique et l'importance de la respecter.

4) Soutien dans le rôle de chacun en regard de l'application de la politique

- Sensibiliser et responsabiliser les adultes en matière de protection des jeunes.
- Assurer la formation de notre personnel en prévention de l'agression sexuelle et de toute autre forme de violence envers les jeunes.
- Veiller aux attitudes et aux comportements exempts de toute violence.
- Effectuer des retours sur toute situation inconfortable et prendre position devant ces événements.
- Inviter toute personne, au sein de notre club, à nous signaler tous les cas d'agression sexuelle ou de toute autre forme de violence quel que soit le contrevenant.
- Informer des procédures à suivre en cas d'agression sexuelle ou de toute autre forme de violence.

D. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

La présente politique s'adresse aux personnes suivantes :

1- Le club.

Le club s'engage à être le gardien de la politique et à voir à son respect.

2- Les administrateurs.

Nous assurons notre responsabilité morale et légale de protection envers les jeunes. La sécurité et l'accompagnement des jeunes, en tout temps et en tout lieu, demeurent une priorité.

- Nous reconnaissons l'importance des adultes auprès des jeunes. Quel que soit leur âge, les jeunes sont grandement liés à eux.
- Nous favorisons les rapports sains et égalitaires entre jeunes et adultes ainsi qu'entre pairs. En agissant de la sorte, nous prévenons la manifestation de la violence.
- Nous intervenons toujours devant les situations inacceptables afin d'en contrer les effets négatifs. En ce sens, nous nous assurons du respect du code d'éthique de notre club.
- Nous portons un idéal, une mission et des valeurs où l'on accueille les attitudes pacifiques et respectueuses ainsi que la saine compétition.

3- Les personnes rémunérées (entraîneurs) ou bénévoles.

Nous sommes attentives au fait que nous avons une influence sur les jeunes, car nous devenons souvent pour eux, des modèles et des confidents.

- Nous nous engageons à nous comporter envers les jeunes avec respect et dignité.
- Nous nous assurons du respect du code d'éthique de notre club.
- Nous sommes concernés par la protection et le bien-être des jeunes. Notre comportement reflète ces valeurs.
- Nous écoutons et entendons ce qu'expriment les jeunes.
- Nous signalons toute situation qui nous permet de croire que la sécurité et le développement d'un jeune sont compromis.

***Voir l'ANNEXE 3** concernant les fonctions d'autorité et de discipline qui incombent aux entraîneurs auprès des jeunes et du groupe.*

4- Les parents, en tout temps

Nous considérons être les premiers éducateurs de nos enfants et avoir envers eux un devoir de protection. Nul ne les aime et ne les connaît mieux que nous. En ce sens, nous sommes appelés à leur offrir les conditions nécessaires afin qu'ils se développent harmonieusement.

- Nous sommes vigilants et attentifs, car ce sont d'importants facteurs de protection pour nos enfants.
- Nous encourageons et valorisons nos enfants afin qu'ils bâtissent leur identité, leur estime d'eux-mêmes et leurs forces.
- Nous sommes sincères envers nos enfants car nous savons que cette attitude établit les liens de confiance.
- Nous sommes des modèles pour nos enfants, nous demeurons vigilants concernant nos propres comportements et nous respectons le code d'éthique de notre club.
- Nous sommes des partenaires essentiels dans l'application d'une politique de prévention et d'intervention en matière d'abus, d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les enfants. Nous aidons nos enfants à comprendre ces enjeux.

5- Les jeunes, en tout temps

Nous avons des droits et des responsabilités.

- Nous avons, nous les jeunes, un droit fondamental : celui de grandir dans un environnement sécuritaire nous permettant de nous épanouir.
- Nous respectons les autres et réglons nos conflits pacifiquement.
- Nous utilisons, en tout temps, un langage approprié et courtois.
- Nous poursuivons notre engagement envers nos coéquipiers, nos entraîneurs et notre club. En ce sens, nous respectons aussi le code d'éthique de notre club.

- Lorsque nous vivons une situation qui nous rend mal à l'aise et que nous perdons nos droits, nous devons en parler à une personne de confiance qui nous écoute, nous croit et nous soutient.

E. Mise en place d'un protocole et dénonciation

Afin de voir au respect et à l'application de la présente politique, le club adopte un protocole d'intervention notamment en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les jeunes, lequel protocole pourra faire l'objet de modification de temps à autre.

Tout jeune, parent, adulte bénévole, employé ou membre du conseil d'administration de notre club et, de manière générale, toute autre personne doit rapporter dans des délais raisonnables tout comportement pouvant constituer une violation à la présente politique. Cela comprend les situations pour lesquelles ils sont témoin, mais également lorsqu'il y a des rumeurs persistantes de situation pouvant constituer un manquement à la présente politique. Ce rapport de la situation doit être soumis à l'un des membres du comité d'éthique. Le comité d'éthique traitera cet événement suivant le protocole d'intervention du club VSC alors en vigueur.

Tout jeune, parent, adulte bénévole, employé ou membre du conseil d'administration de notre club et, de manière générale, toute autre personne est invité à consulter le site internet de Sport bien-être (www.sportbienetre.ca) qui renferme de nombreuses informations notamment un processus de dénonciation extérieure au Club qu'ils peuvent saisir en toutes circonstances s'ils le considèrent requis (ligne Sportaide – 1-833-211-2433).

CONCLUSION

Nous espérons, par notre engagement, favoriser le développement harmonieux des jeunes athlètes dans un environnement sain et sécuritaire.

Nous sommes conscients que cette politique n'aura pas toute sa force d'action si, à la base, les paroles et les comportements, entre adultes, ne respectent pas les valeurs véhiculées dans l'organisme.

« Les enfants apprennent par l'exemple ».

Offrons-leur des modèles et soyons des phares qui éclairent leur route.

ANNEXE 1

DÉFINITION DES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE

La **violence**, c'est toujours un **abus de pouvoir** d'une personne en autorité, plus forte, plus riche ou plus informée sur une autre.⁵ C'est pourquoi, les enfants sont plus à risque de subir de la violence. Utiliser son autorité ou son pouvoir pour diminuer, manipuler ou contrôler un enfant par des paroles ou des gestes qui lui font du mal, qui lui font peur ou l'humilient, c'est « abuser de son pouvoir », c'est lui faire subir de la violence.

Une **agression sexuelle** est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.⁶

La **violence physique** se définit par le fait de taper, donner des coups, mordre, secouer, pousser, jeter par terre, tirer les cheveux ou les oreilles, pincer ou blesser intentionnellement. Les méthodes éducatives déraisonnables, tels qu'isoler l'enfant pour le punir dans un lieu fermé pour de longues périodes ou le contraindre physiquement sont également considérées comme de l'abus physique.⁷

La **violence psychologique** est une attaque contre l'estime de soi. C'est un comportement adopté par une personne dans le but de détruire l'équilibre psychologique d'une autre personne. Elle se manifeste sous forme d'injures, de menaces, de manipulation, d'humiliation, d'intimidation, d'isolement et de brimades. Elle peut se manifester par l'ignorance volontaire des besoins de l'enfant.⁸

La **violence verbale** se manifeste par des éclats de voix, des cris, des hurlements, parfois aussi par une voix suave, une baisse de ton pour proférer des insultes, des injures, des menaces ou des sarcasmes, des interdictions, des ordres et du chantage.⁹

La **négligence** est le fait d'omettre de répondre aux besoins de base ou aux besoins affectifs et relationnels d'un enfant, ainsi que de le laisser seul et sans surveillance adéquate.

Un enfant est confronté à de la **violence conjugale** lorsqu'il est témoin de gestes, de cris, de manipulations de toutes sortes entre deux personnes qu'il aime et qui sont responsables de son bien-être. Certains subiront également des coups et des blessures lors d'épisodes de violence, accidentellement ou volontairement¹⁰.

⁵ Enfance Libre Lanaudière (2011). *Petit livre du parent sur la prévention de la violence faite aux enfants*, Québec, p. 6.

⁶ Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Québec, p. 22.

⁷ *Ibid.*, p. 8.

⁸ Cible Famille Brandon (2012). *Outil d'action communautaire en prévention de la violence, de l'abus et de la négligence envers les enfants*, Québec, p. 15.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Enfance Libre Lanaudière (2011). *Guide de prévention de la violence envers les enfants*, Québec, p. 9.

L'intimidation peut prendre différentes formes de violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle...). Quelle que soit la forme de violence utilisée, il y a intimidation quand on peut identifier **4 critères toujours présents**, soit des gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime, un déséquilibre de force entre l'intimidateur et la victime, une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et par celui qui est la cible suite à un incident d'intimidation et l'intention de faire du tort¹¹.

Note : L'arrivée des différentes technologies (internet, webcam, téléphone intelligent...) a ouvert la porte à toutes sortes de dérives dont la **cybercriminalité**, le leurre d'enfant, l'intimidation, les menaces et manipulations qui sont des réalités auxquelles sont exposés les enfants.

¹¹ William Voors. *L'intimidation*, Béliveau Éditeur, 2003

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Je reconnais que le sport est un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne et que le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportive.

À titre de parent de jeune sportif, mes propos et mes comportements démontrent que :

- ☐ Je considère la victoire comme un des plaisirs du sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage. Je fais des commentaires positifs qui motivent et encouragent l'effort continu.
- ☐ Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien. Je n'insiste pas à le faire participer s'il n'en démontre pas le désir.
- ☐ Je respecte les entraîneurs et leurs compétences.
- ☐ Je comprends la tâche difficile des officiels, je respecte leurs décisions et encourage les participants à faire de même.
- ☐ Je reconnais qu'un climat de saine compétition implique également un respect entre parents. Je respecte chacun des bénévoles car sans eux mon enfant ne pourrait pas pratiquer cette activité.
- ☐ Je considère chaque enfant avec respect. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs.
- ☐ J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui.
- ☐ Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et officiels.
- ☐ Je ne vois pas les enfants sportifs comme des adultes sportifs en miniature, je tiens compte de leurs besoins particuliers en fonction de leur âge.
- ☐ J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de modestie.
- ☐ Je ne tolère et n'encourage aucune forme de violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle.
- ☐ J'utilise les réseaux sociaux positivement.
- ☐ J'encourage mon enfant à développer ses habiletés, son esprit sportif et à poursuivre son engagement envers ses coéquipiers, son entraîneur et son club.
- ☐ Je reconnais l'importance du bénévolat et je concède que mon implication est essentielle au bon déroulement des activités du club.

Parent

Parent



ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ATHLÈTE

Je reconnais que le sport est un formidable potentiel comme contribution à ma santé, à mon équilibre et à mon développement et que mon bien-être et mon épanouissement sont plus importants que la performance et la victoire sportive.

À titre d'athlète, mes paroles et mes comportements démontrent que :

- ☐ Je respecte les installations et les équipements mis à ma disposition ainsi que le code du skieur et la clientèle des stations visitées.
- ☐ Je respecte les consignes établies par mon entraîneur, les règlements de la station et le code vestimentaire de mon club.
- ☐ J'accepte toutes les décisions des personnes qui travaillent à l'organisation d'une course et de mes entraîneurs sans mettre en doute leur jugement et leur intégrité.
- ☐ J'encourage honnêtement mes coéquipiers. J'accepte leurs succès et j'aide ceux qui présentent plus de difficultés.
- ☐ Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon club en tout temps et j'avise mon entraîneur en cas d'absence.
- ☐ Je suis courtois et respectueux envers les entraîneurs, les officiels, les spectateurs et mes adversaires en utilisant un langage sans injure.
- ☐ Je ne tolère et n'encourage aucune forme de violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle.
- ☐ J'utilise les réseaux sociaux positivement.
- ☐ Je m'engage à ne pas vendre, consommer, être en possession ou être sous l'effet de substances illicites (drogues, alcool, etc.).

- J'accepte la victoire avec joie et fierté mais je ne l'utilise pas pour rabaisser les autres. J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités et en reconnaissant le bon travail des autres participants. Je considère la victoire ou la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.

Athlète

Parent

ANNEXE 3

Rôle de l'entraîneur dans le cadre de la politique de prévention

La présente politique vise à prévenir les comportements de violence des adultes (entraîneur, parent, bénévole) envers les jeunes, mais elle concerne également les jeunes eux-mêmes.

Entendu que le métier d'entraîneur est de permettre aux jeunes d'acquérir des habiletés en ski, mais nécessairement oblige un certain accompagnement concernant les attitudes positives au sein du club ou ailleurs. La majorité des entraîneurs saisissent très bien l'importance de ce rôle et comprennent qu'ils participent activement au développement global du jeune. Ainsi, en plus d'être un skieur, le jeune doit apprendre à vivre en groupe, à respecter ses pairs, bien communiquer ses besoins et ce, dans un contexte où il souhaite se dépasser. Il faut comprendre le rôle délicat de l'entraîneur et les limites qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son travail. Il doit aussi être constamment formé et supporté dans cette tâche.

Ce travail d'accompagnement de l'entraîneur est essentiel pour le développement des jeunes et le bon fonctionnement du groupe. Ainsi, il peut arriver que des rappels à l'ordre de la part des entraîneurs soient plus souvent nécessaires auprès des jeunes, mais aussi l'application de conséquences pour réparer certaines attitudes négatives ou certains gestes inadéquats qui ont été posés.

Dans cette optique, il est entendu que les conséquences ne doivent pas être abusives et avoir une visée éducative ou réparatrice.

Voici des « suggestions » pour soutenir, en ce sens, les entraîneurs dans leur travail :

- Préparer une lettre d'excuses;
- Recopier le code d'éthique;
- Préparer un échauffement pour le groupe;
- Dérapage du parcours;
- Tracer ou défaire le parcours;
- Transporter l'équipement (portes, plumeaux, etc.);
- Ramasser les déchets;
- Réparer du matériel du club et/ou faire du bénévolat;
- Retourner à la maison (**U12 et plus**), seulement si les parents ont déjà été avisés de la situation;
- Rencontrer le jeune¹² plus tôt avant l'entraînement ou après celui-ci pour discuter de la situation à corriger, des attentes et des suites, si la situation persiste;
- Rencontrer les parents (avec ou sans le jeune) pour parler de la situation, des changements souhaités ou afin de mieux comprendre le jeune pour l'aider à modifier ses attitudes ou ses comportements.
- Toute autre conséquence jugée adéquate par l'entraîneur en respect avec la présente politique de prévention et d'intervention de toute forme de violence du club VSC.

¹² Appliquer la « règle de deux », lors des rencontres avec le jeune ou les parents. Ainsi, il n'est pas recommandé d'être seul pour régler un problème plus important qu'un simple rappel à l'ordre. Lors d'une situation plus difficile, la « règle de deux » s'impose, un membre du Comité d'éthique ou un autre coach peut être présent en support ou en retrait pour noter les points importants discutés.

BIBLIOGRAPHIE

Cible Famille Brandon-Projet Défi Enfant, MÉNARD Muriel, DUFOUR Marie-Claude. *Ensemble...pas à pas...prendre soin de la vie, Guide d'implantation d'une politique de prévention et d'un protocole d'intervention en matière d'agression sexuelle et de toute autre forme de violence envers les enfants* : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque nationale du Canada, 2013.

Club Parentaide Beauce Centre. *L'enfance, c'est sacré! Éthique et Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuels* : L'unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec, 2013.

MÉNARD Muriel. *Ensemble pas à pas, prendre soin de la vie. Outil d'action communautaire en prévention de la violence, de l'abus et de la négligence envers les enfants* : Cible Famille Brandon, Projet Défi Enfant, 2^{ème} édition, 2012.

PAILLÉ Susie, DUFOUR, Marie-Claude & MÉNARD Muriel. *Aider son enfant à grandir libre et en sécurité, Petit livre du parent sur la prévention de la violence faite aux enfants* : Enfance libre Lanaudière, 2011.

PAILLÉ Susie, DUFOUR Marie-Claude & MÉNARD Muriel. *Les enfants ça nous regarde! Ensemble, aidons-les à grandir libres et en sécurité, Guide de prévention de la violence envers les enfants* : Enfance libre Lanaudière, 2011.

RESSOURCES

Direction de la Protection de la Jeunesse : 1-800- 665-1414

www.centrejeunessedelanaudiere.qc.ca

Police : 911

www.sq.gouv.qc.ca

Ligne Sport'Aide : 1-833-211-2433

Service d'aide aux milieux sportifs

Écoute/Orientation/Accompagnement

Info santé Info social : 811

Enfance Libre Lanaudière : 450-760-4848

www.enfancelibrelanaudiere.ca

Ligne Agression sexuelle : 1-888-933-9007

www.agressionsexuelle.com

Plateforme Sport Bien-être

www.sportbienetre.loisirsport.net

Cyberaide

www.cyberaide.com

Tel Jeunes : 1-800-668-6868

www.jeunessejecoute.com

Ligne Parents : 1-800-361-5085

www.ligneparents.com

Enfants avertis

www.enfantsavertis.ca